

## **AVIS PUBLIC**

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire ou spéciale qui sera tenue mardi, le 10 juillet 2018 à 19 :30 heure, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **Nature et effets de la demande :**

Autoriser la demande # 2018-06-0017 pour délivrer un permis de lotissement (#2018-06-0003) afin de:

- Permettre de lotir un terrain ayant une largeur à la rue de 13,41 mètres, alors qu'en vertu du règlement de lotissement numéro 186, la largeur minimale devrait être de 45 mètres;
- Permettre de lotir un second terrain ayant une largeur à la rue de 31,83 mètres, alors qu'en vertu du règlement de lotissement numéro 186, la largeur minimale devrait être de 45 mètres.

Cette demande est visée par l'ancienne courbe de la route provinciale 221 et est localisée au 1405, rue Principale, Saint-Michel (lot 3 992 230 Cadastre du Québec), zone RID-2.

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018.

Signé: (s) Caroline Provost  
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)